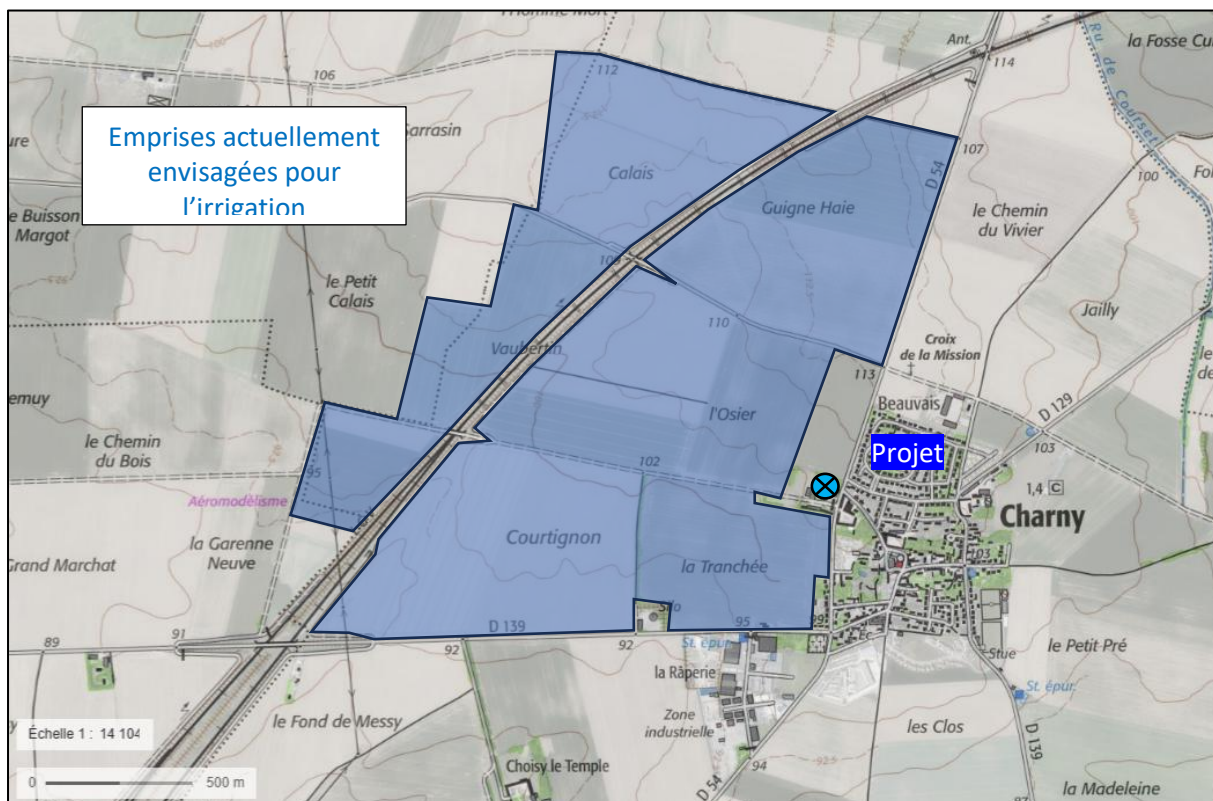
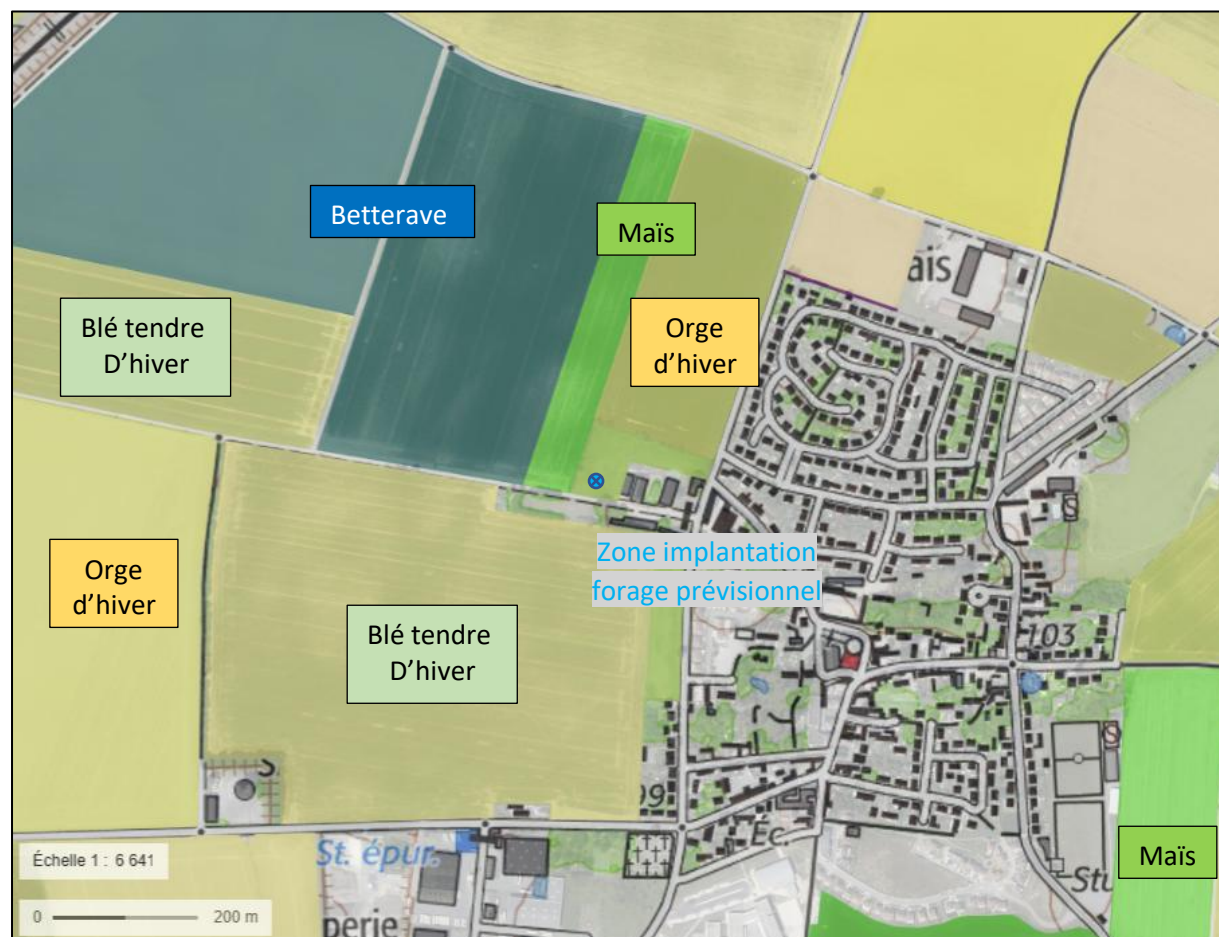
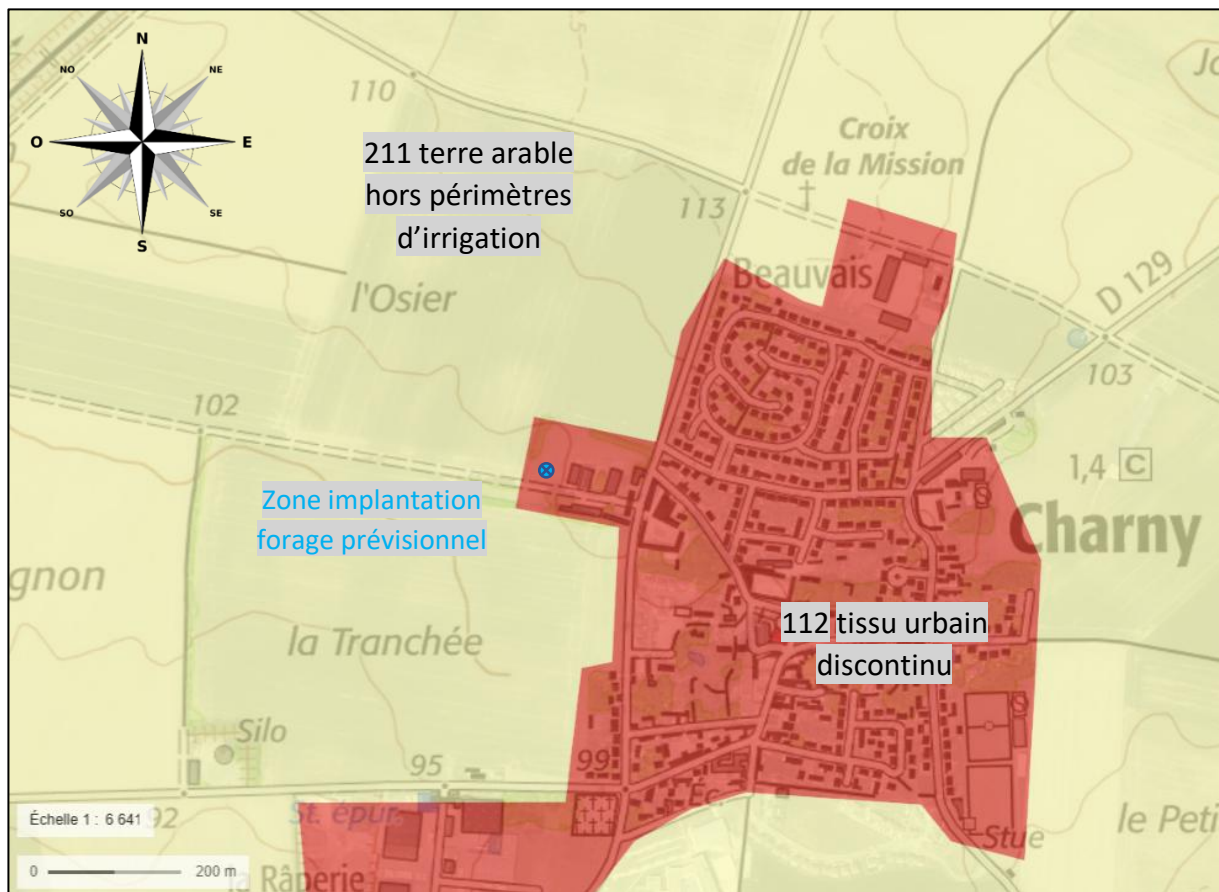
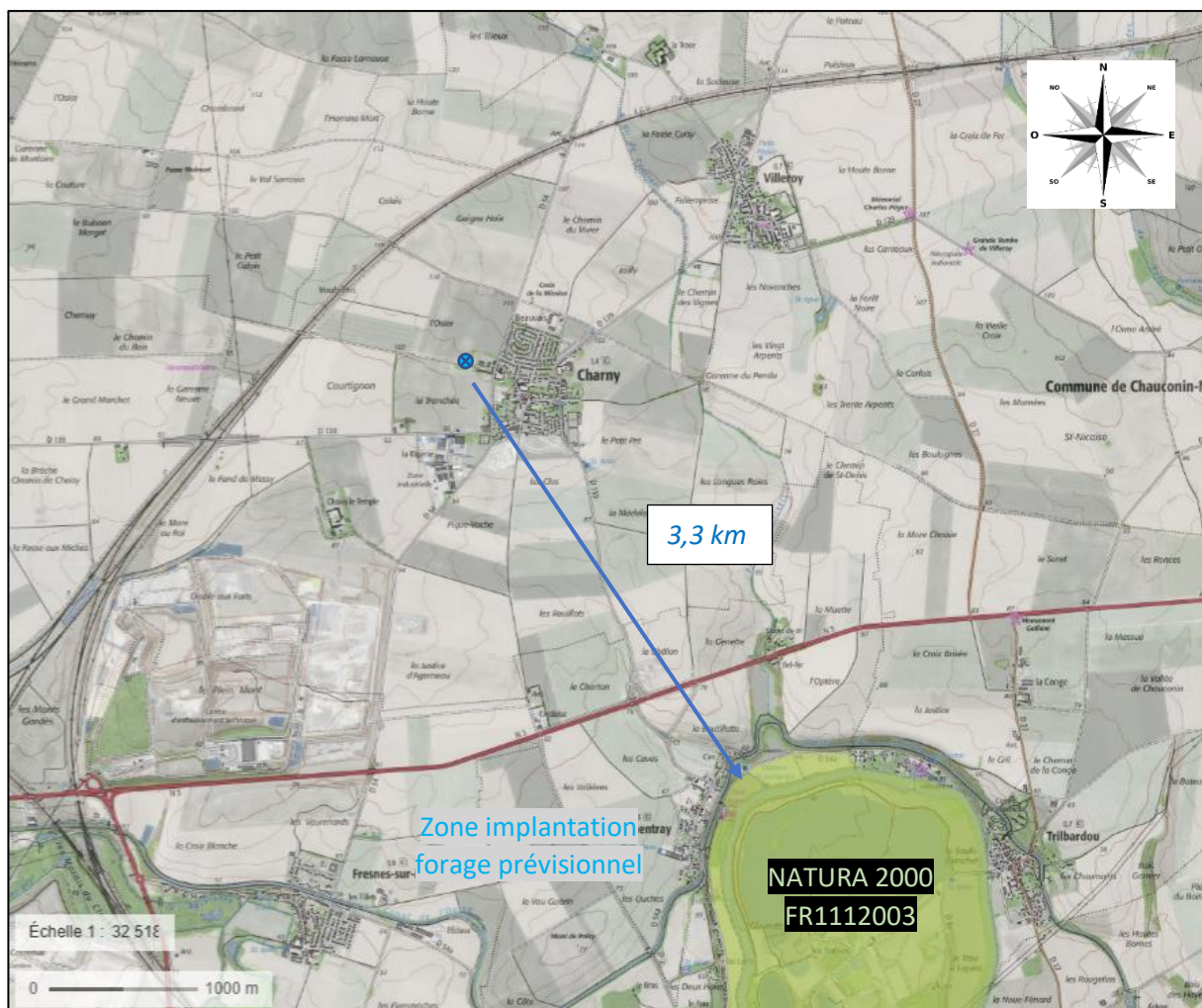
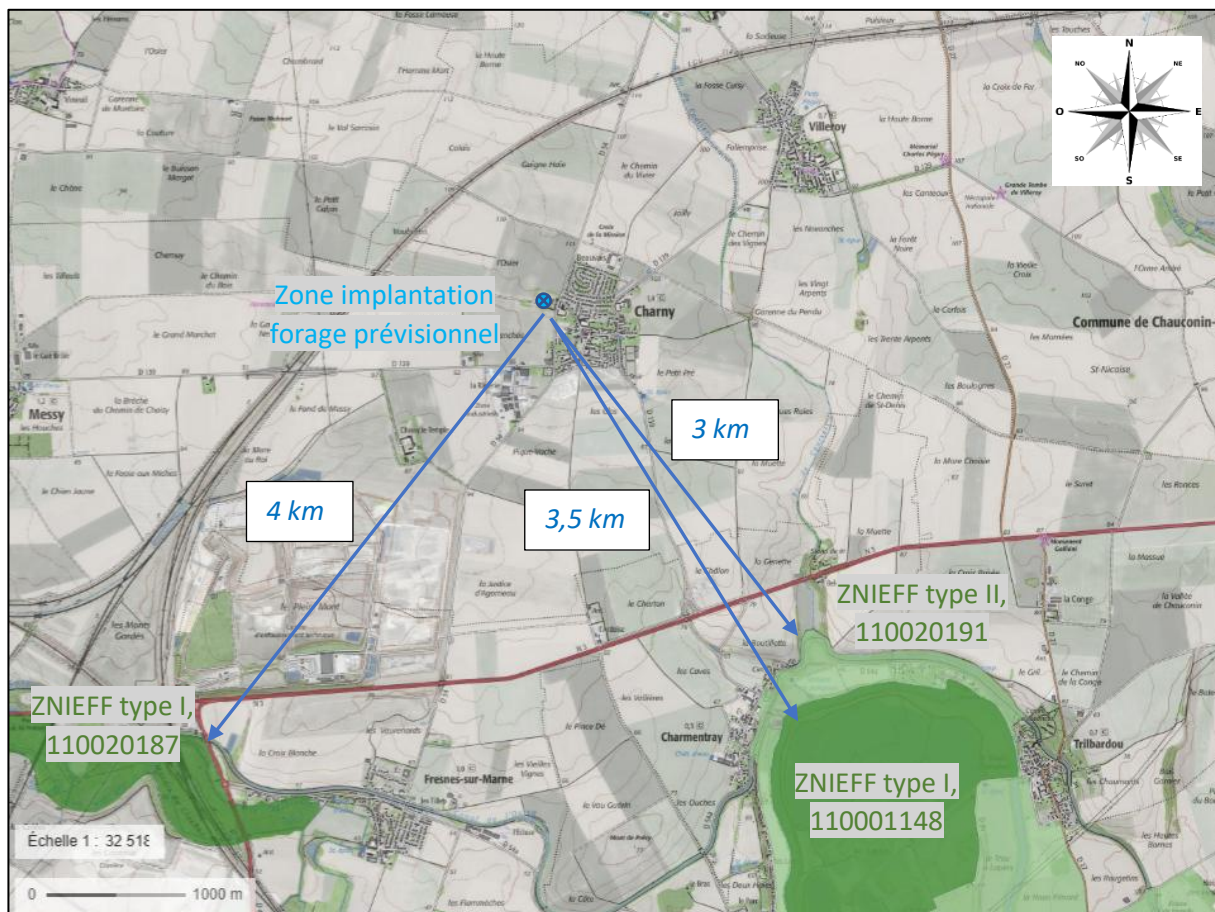


Annexes 2 et 3 : Plan d'implantation, Photographie du site devant accueillir le forage, Occupation du sol

Les altimétries moyennes sont comprises entre +88 m NGF à +115 m NGF (vers le nord-est). Le pétitionnaire envisage pour le moment l'implantation du forage au niveau de la ferme pour la proximité du réseau d'irrigation existant et de l'alimentation électrique.





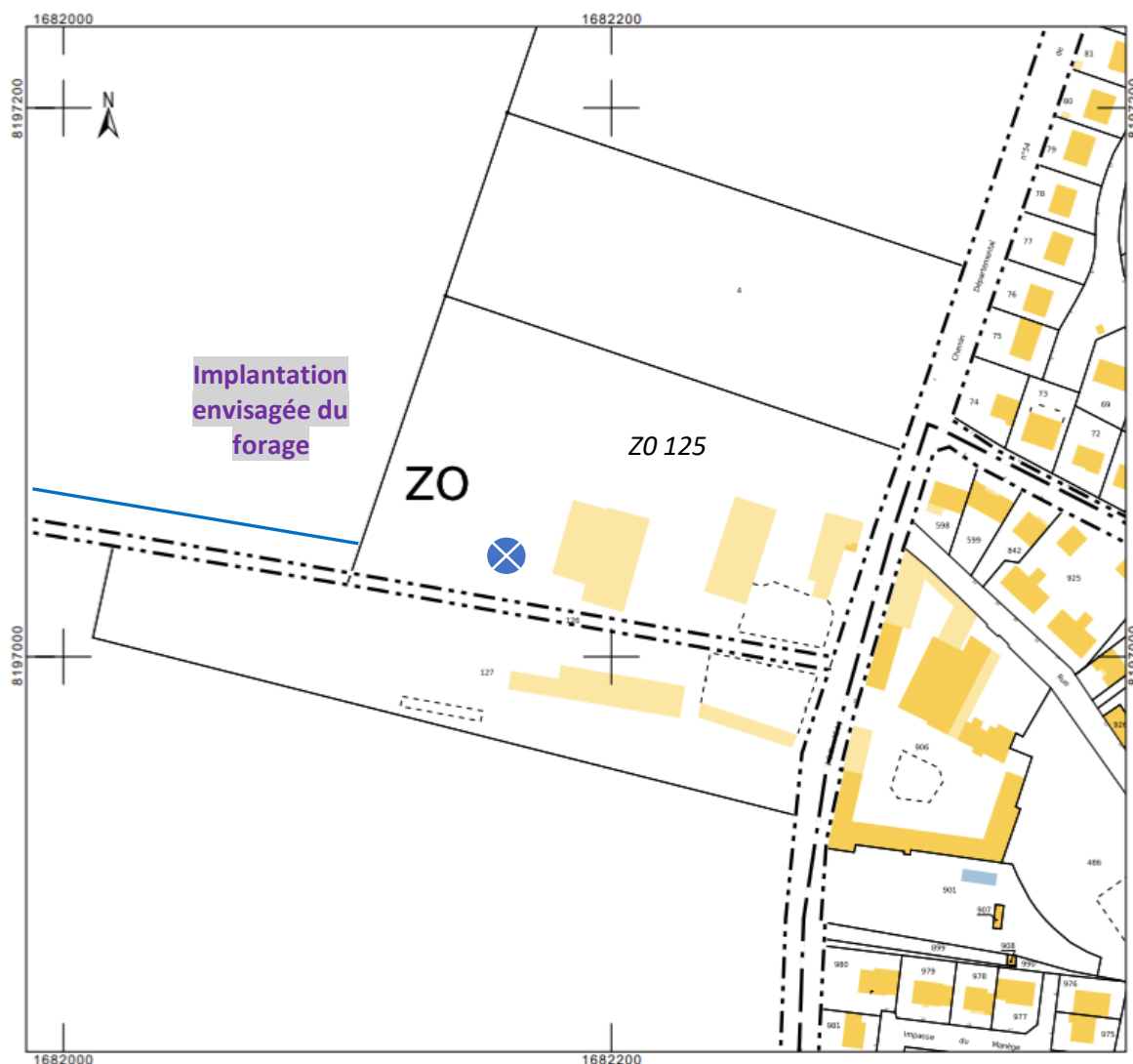


L'article 4 de l'arrêté du 11 septembre 2013 portant application du décret n°96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages... précise que :

Aucun sondage, forage, puits, ouvrage souterrain, ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines. En particulier, ils ne peuvent être situés à moins de :

- 200 m des décharges et installations de stockage de déchets ménagers ou industriels,
- 35 m des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif, des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines,
- 35 m des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, de produits phytosanitaires ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines

Les distances mentionnées ci-dessus peuvent être réduites, sous réserve que les technologies utilisées ou les mesures de réalisation mises en œuvre procurent un niveau équivalent de protection des eaux souterraines.



Coupe géologique estimée au droit du secteur

Coupe géologique estimée au droit du site					
Désignation	Profondeur du toit de la formation (m/sol)	Cote du toit (m NGF)	Epaisseur (en m)	Formation	Age
LP	0	+105	4	Limon des plateaux	Quaternaire
e7a	4	+101	15	Masse et marne du gypse	Priabonien
e6b	19	+86	5		Marinésien
	24	+81	15	Marno-calcaire	
e6a	39	+66	15	Sable fin Beauchamp	Auversien
e5d	54	+51	11	Marnes et Caillasses	Lutétien supérieur
e5c	66	+39	15	Calcaire grossier glauconieux à la base	Lutétien inférieur
e4	81	+24	20	Sable avec lit argileux possible	Yprésien supérieur
e3	101	+4	30	Argile plastique	Yprésien inférieur

Compte tenu de la lithologie prévisionnelle observée, au droit du site, la perméabilité de chacun des horizons a été regardée.

Elle permet d'apprécier, en plus de la lithologie de l'horizon, l'intérêt d'exploiter la formation.

Le tableau ci-après présente les assises géologiques reconnues comme terrains perméables susceptibles de fournir de l'eau au droit du projet :

Terrains reconnus comme perméables au droit du projet			
Figuré	Age	Unité lithologique	Nature des terrains
LP	Quaternaire	Limon	IMPERMEABLE
e7a	Priabonien	Masse et marne du gypse	IMPERMEABLE
e6b	Marinésien	Sable de Monceau	PERMEABLE
		Marno-calcaire	SEMI PERMEABLE
e6c	Auversien	Sable fin grésifié à la base	PERMEABLE
e5d	Lutétien supérieur	Marnes et Caillasses*	SEMI-PERMEABLE
e5c	Lutétien inférieur	Calcaire grossier	PERMEABLE
e4	Yprésien supérieur	Sable avec lit argileux possible	PERMEABLE
e3	Yprésien inférieur	Argile plastique	IMPERMEABLE

La nappe de l'éocène moyen et inférieur est un aquifère présentant deux porosités, une de fracture dans le calcaire grossier karstique du Lutétien et une d'interstice composée des sables du Cuisien. Les deux sont en contact plus ou moins direct et dépendant de la formation des argiles de Laon à la base du Lutétien qui est discontinue. Ce groupement draine les écoulements de surface ou des sables auversiens et est le siège d'un réseau très fracturé où l'eau circule de façon karstique. Ce réseau participe à la réalimentation des sables cuisien et lui confère dans le secteur une bonne productivité. La nappe est semi-captive sous les marnes et caillasses du lutétien.

Ce réservoir carbonaté présente une porosité en grand (fissures, fractures) et est composé principalement par l'horizon des calcaires grossiers et par la "glauconie de base". Les marnes et caillasses recouvrent cette assise et constituent plutôt un horizon semi-imperméable.

L'alimentation de ce réservoir s'effectue à partir des pluies efficaces sur ses zones d'affleurements (non observées au niveau de l'aire d'étude) et par drainance depuis les formations sus-jacentes (Marinésien et Auversien).

Ainsi, au niveau de l'aire d'étude, ce réservoir est moins vulnérable vis-à-vis des pollutions de surface (filtration au travers des assises qui le surmontent : sables de Beauchamp et calcaire de Saint-Ouen).

Les ouvrages mobilisant ce réservoir présentent des débits variables selon les conditions hydrogéologiques et atteignent des valeurs élevées pouvant être intéressantes dans le cadre de cette recherche en eau :

1. Le forage de reconnaissance de Thieu a donné un débit de 80 m³/h.
2. Le captage d'irrigation à Moussy-le-Neuf est exploité à un débit de 110 m³/h.
3. Le captage AEP de Moussy-le-Neuf (01541X0055) est exploité à un débit de 100 m³/h
4. L'ancien ouvrage AEP de Ver-sur-Launette (01542X0002, alimentait la communauté de commune du pays de la Goële et du Multien) captait les calcaires du Lutétien au débit de 30 m³/h
5. Le forage d'Othis (01542X1029 qui alimente en partie la commune d'Othis ; communauté de commune de la Plaine de France) est exploité à un débit de l'ordre de 25 m³/h. A partir des données disponibles, la nappe des calcaires du Lutétien pourrait potentiellement fournir un débit de l'ordre de 80 à 100 m³/h au droit de cet ouvrage.
6. Le forage F2 de Lagny-le-Sec (01543X0037, alimentant le SIAEP du Plessis-Lagny) est exploité à un débit de 100 m³/h.
7. Le captage de Brégy (01544X0034, alimentant uniquement la commune) est exploité à un débit de 15 m³/h. Ce débit correspond aux besoins de la commune. A partir des données disponibles, la nappe des calcaires du Lutétien pourrait potentiellement fournir un débit voisin de 80 à 100 m³/h au droit de cet ouvrage.
8. Le forage F2 de Saint-Soupplets (01548X0038, alimentant uniquement la commune) peut fournir un débit maximum de 70 m³/h.

Ce réservoir est également capté en association :

1. avec, le réservoir des sables de Beauchamp sus-jacents au niveau du captage AEP d'Eve (01542X0010) et de l'ancien ouvrage AEP de Rouvres qui s'est effondré (01543X1001),
2. avec le réservoir des sables de l'Yprésien sous-jacents au niveau des captages AEP de Vémars (01541X0050), de Dammartin-en-Goële (01542X1043), de Moussy-le-Vieux (ancien captage), de Mitry-Mory "Juilly" (01546X0065) et de Saint-Soupplets (ancien utilisé en secours, 01548X0001).

D'un point de vue variation la nappe fluctue relativement peu et de l'ordre du mètre au cours d'un cycle hydroclimatique complet.

Ainsi, au droit du projet, le niveau d'eau s'établirait vers +74 m NGF dans les calcaires Lutétien, soit un niveau d'eau vers 26 m de profondeur.

Selon l'ouvrage « hydrogéologie du centre du bassin de Paris » BRGM, l'alimentation de la nappe se fait essentiellement par infiltration des eaux superficielles et par drainance depuis les zones d'affleurement.

La productivité de ce réservoir est importante et comprise entre 50 et 100 m³/h en fonction des variations des faciès et de la position hydrogéologique des ouvrages.

Deux types de perméabilité se superposent ou s'individualisent avec des valeurs qui varient de 10⁻³ m/s à 10⁻⁴ m/s avec un coefficient d'emménagement compris entre 2,8 à 3,5.10⁻³.

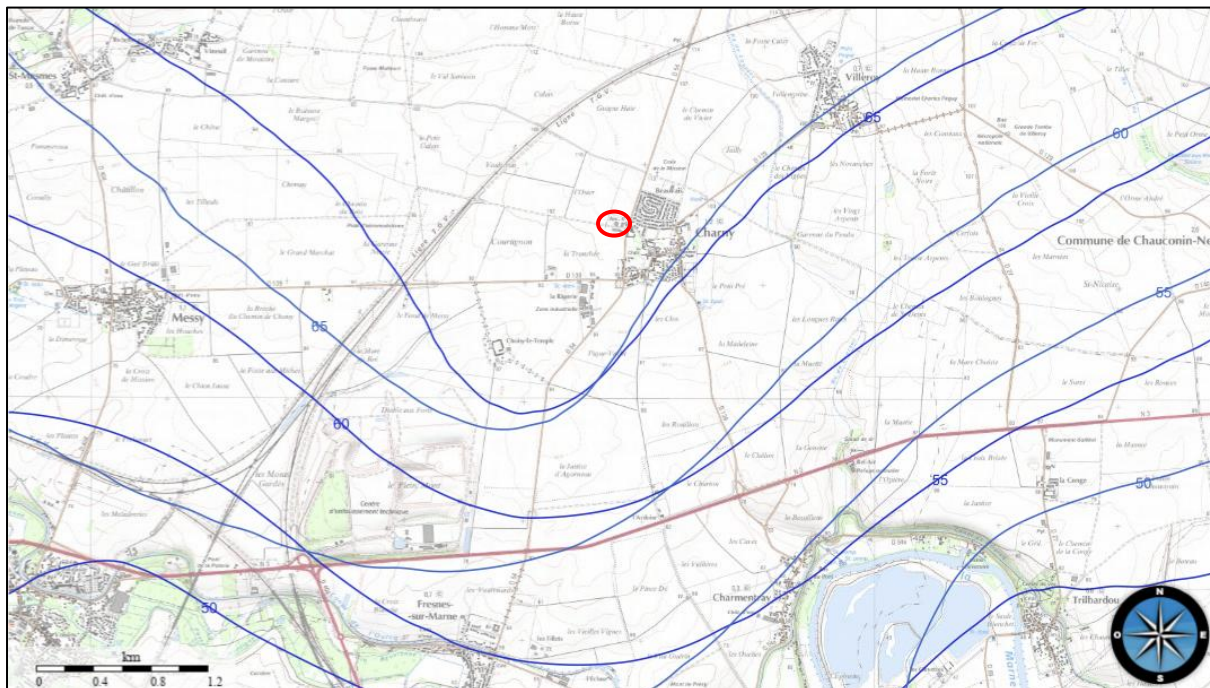
Le coefficient d'emménagement n'est pas connu mais probablement proche de 0,5%.

La présence de l'argile de Laon entre la base du calcaire du lutétien et les sables yprésiens permet d'individualiser les deux nappes.

Aucune restriction en termes de débit ne s'applique sur la nappe au droit du projet. L'ensemble formé depuis la surface correspond à la masse d'eau FRHG104 Eocène du Valois.

D'après les relevés de l'Agence de l'Eau disponibles (banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau), il y a un seul prélèvement sur nappe sur la commune de Charny en 2023 pour de l'irrigation qui a été déclaré à hauteur de 55 370 m³ (EARL Vasseur Charny, qui capte les sables yprésiens).

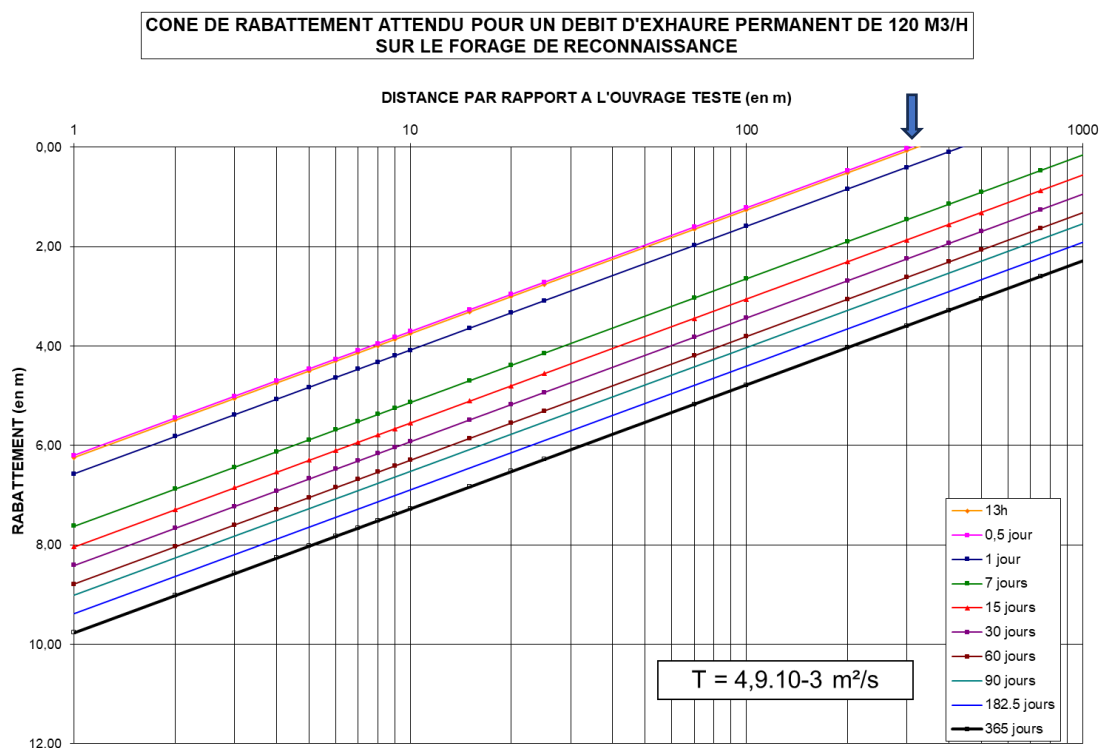
L'implantation de cet ouvrage et les volumes extraits sont présentés ci-après.



Compte tenu des caractéristiques hydrodynamiques au droit du projet dans la nappe de l'Eocène avec :

- Transmissivité de $2,3 \cdot 10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$
- Coefficient d'emmagasinement : 0,5%

Il peut être approché le cône de rabattement en fonction de l'exploitation



Le rayon d'action maximum sera compris entre 250 à 300 m pour 8h à 12h d'exploitation. Il n'y a aucun forage existant dans la zone d'appel.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**

à l'attention des porteurs de projets

(Art R414-23 – I à II du code de l'environnement)



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, dès la conception de son projet, en fonction des informations dont il dispose et avec l'aide de l'opérateur ou de la structure animatrice du (ou des) site(s) Natura 2000.

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. Il est à remettre avec votre déclaration.

Il est à remettre avec votre demande de déclaration ou d'autorisation administrative.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

Pourquoi ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : **mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?**

Il peut être utilisé dans deux cas :

- en tant qu'**évaluation des incidences simplifiée** : lorsque le formulaire permet de conclure à l'absence d'incidence suite une analyse succincte du projet et des enjeux, ce formulaire et les documents demandés tiennent lieu d'évaluation des incidences Natura 2000 pour le projet.

Ceci peut être le cas des les petits porteurs de projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000

- en tant qu'**évaluation préliminaire (aide à la réflexion)** : ce formulaire permet d'évaluer rapidement si le projet est ou non susceptible de détruire, de dégrader ou de perturber l'existence des espèces et des milieux naturels protégés au titre de Natura 2000.

Si l'incidence du projet ne peut être exclue, alors une évaluation des incidences plus complète doit être réalisée.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : SCEA DE MAUPERTHUIS

Commune et département : Charny

Adresse : 18 rue de Maupertuis
..... 77.410.MAUPERTHUIS

Téléphone : Fax :

Email :

Nom du projet	Projet irrigation par forage d'eau
----------------------	------------------------------------

PREAMBULE

Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si **le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010, suivi du décret n°2011-966 du 16 août 2011, mettent en œuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale, deux listes locales ; et précisant les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe du présent formulaire.

- ☐ Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, ou est relativement éloigné, l'évaluation est terminée

☒ Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation :

☐ Liste nationale (décret du 9 avril 2010) : item n° **4**.....

☐ Liste locale 1 (arrêté préfectoral 10 avril 2011) : item n°

☐ Liste locale 2 (2e décret du 16/08/11) : item n° (à venir)

ETAPE 1 – Mon projet et Natura 2000

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc...).

Forage agricole pour alimenter en eau un à deux enrouleurs

b. Localisation du projet et cartographie

Joindre une **carte de localisation** précise du projet, de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e (comportant un titre explicite, une légende, une échelle, et une orientation) et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc...), dont l'échelle doit être exploitable lors de l'instruction ¹.

Si le projet concerne 2 départements, un dossier doit être déposé par administration compétente.

Le projet est situé :

Nom de la commune : Charny N° Département : 77

Lieu-dit :

¹ Si ces pièces sont déjà présentes dans le dossier de déclaration ou d'autorisation, elles n'ont pas à être jointes à cette évaluation des incidences.

En site(s) Natura 2000 (Seine-et-Marne) ☐

n° de site(s) : (FR11-----)

n° de site(s) : (FR11-----)

En site(s) Natura 2000 (autres département ou région) ☐

n° de site(s) : (FR-----)

n° de site(s) : (FR-----)

Hors site(s) Natura 2000 ☒ A quelle distance ?

A 3,3 km (m ou km) du site n° de site(s) : Boucle de la Marne (FR-----1112003)

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR-----)

c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

- Emprises au sol de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

Temporaire :

☒ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☐ > 10 000 m² (> 1 ha)

Permanente :

☐ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☐ > 10 000 m² (> 1 ha)

Surface Totale :

☐ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☐ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Nombre de participants (le cas échéant) :

- Nombre de spectateurs (le cas échéant) :

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

.....
.....
.....

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☒ < 1 mois

☐ 1 an à 5 ans

☐ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période ou date précise si connue : (de tel mois à tel mois)
Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

- | | |
|---|---|
| ☒ Printemps | ☐ Automne |
| ☐ Eté | ☒ Hiver |

- Fréquence :

- | | |
|--|---|
| ☒ unique | ☐ chaque année |
| ☐ chaque année | ☐ autre (préciser) : |

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation (sportive ou culturelle) générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux, ...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc ...).

Les eaux exhaurées de la nappe serviront à alimenter un à deux enrrouleurs qui alimentera un réseau de ferti-irrigation pour l'arrosage de 84 ha de parcelle agricole

f. Budget (pour les manifestations sportives ou culturelles)

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet (TTC) ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|---|
| ☐ < 5 000 € | ☒ de 20 000 € à 100 000 € |
| ☐ de 5 000 à 20 000 € | ☐ > à 100 000 € |

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concernée par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique ...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- | | |
|---|--|
| ☐ Rejets dans le milieu aquatique | ☐ Pistes de chantier, circulation |
| ☒ Poussières, vibrations | ☐ Pollutions possibles |
| ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces) | |
| ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation | |
| ☒ Bruits | |
| ☐ Autres incidences | |

Conclusion ETAPE 1

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site Natura 2000.

- ☒ Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions »
☐ Oui. Il est nécessaire de compléter la partie suivante

1 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation (sportive ou culturelle) sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- | | |
|---|--|
| ☐ Réserve Naturelle Nationale | ☐ Réserve Naturelle Régionale |
| ☐ Parc National | ☐ Arrêté de protection de biotope |
| ☐ Site classé | ☐ Site inscrit |
| ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection | ☐ Parc Naturel Régional |
| ☐ Réserve de biosphère | ☐ Site RAMSAR |
| ☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) | |

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- | | |
|--|--|
| ☐ Culture (à préciser) : | ☐ Pâturage / fauche |
| ☐ Chasse | ☐ Pêche |
| ☐ Sylviculture | ☐ Cabanisation |
| ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre, ...) | |
| ☐ Construite (parking, constructions diverses, ...) : | |
| ☐ Non naturelle (dépôt, décharge sauvage, ...) : | |
| ☐ Autre (préciser l'usage) : | |
| ☐ Aucun | |

Commentaires :

.....

.....

.....

Habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire présents sur la zone d'influence :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances (voir quelques définitions [annexe](#)), et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si existant	En cas de présence d'habitats d'intérêts communautaires, les nommer et préciser s'ils sont prioritaires	Enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000
Milieus ouverts ou semi-ouverts	Pelouse <i>Exemple : pelouse calcaire</i>			
	Pelouse semi-boisée			
	Lande			
	Lisière			
	Autre :			
Milieus forestiers	Forêt de résineux			
	Forêt de feuillus			
	Forêt mixte			
	Plantation			
	Autre :			
Milieus rocheux	Falaise			
	Affleurement rocheux			
	Grotte			
	Éboulis			
	Bloc			
	Autre :			
Zones humides	Fossé			
	Cours d'eau			
	Étang			
	Mare			
	Tourbière			
	Gravière			
	Prairie humide			
	Autre :			
Autre type de milieu	Tunnel			
	Lisière			
	Autre :			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

GROUPE D'ESPÈCES	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Plantes			
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Poissons			
Insectes			
Oiseaux			
Mammifères terrestres			

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :

.....

Photo 2 :

.....

Photo 3 :

.....

Photo 4 :

.....

Photo 5 :

.....

Photo 6 :

.....

2 Incidences potentielles du projet

Analyser les incidences directes et/ou indirectes, temporaires et/ou permanentes du projet sur les habitats et espèces et sur l'intégrité du site Natura 2000.

On pourra se référer au tableau des principaux risques d'incidences en fonction des caractéristiques du projet ou de l'activité.

Incidences potentielles sur les habitats naturels et les habitats d'espèces identifiés en page 6

Exemple : cas d'une manifestation sportive

Type d'habitat (Habitat naturel ou Habitat d'espèce)	Superficie et/ou *% d'habitat impacté	Usage	incidences potentielles	Remarques
Exemple : pelouse calcaire	100m ²	Passage de participants (itinéraire)	Piétinement	

* il s'agit du pourcentage d'habitat détruit par rapport à la superficie totale de l'habitat à l'échelle du site. Cette estimation n'est pas toujours possible à déterminer en particulier lorsque le docob n'est pas encore réalisé

Incidences potentielles sur les espèces animales et végétales (fonctions vitales : reproduction, repos, alimentation) identifiées en page 7

Groupe d'espèce	Usage	Incidences potentielles	Période concernée	Remarques
Ex Bondrée apivore	Course pédestre, passage de participants	Dérangement	Hors période de nidification	

Destruction ou détérioration/dégradation d'habitat naturel ou d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

☐ Réversible

☐ Irréversible

.....

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

☐ Réversible

☐ Irréversible

.....

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation ...) :

☐ Réversible

☐ Irréversible

Effets cumulés avec mes autres projets antérieurement déclarés (ou autres projets déjà présents ou en cours) :

☐ Non

☐ Oui

A préciser :

CONCLUSION ETAPE 2

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface d'habitat d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives ?

- ☒ Non : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur
- ☐ Oui : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Charny

Signature :

Le (date) : 24/09/2025

Cachet :



Rappel des pièces à joindre :

- Tous projets :

- Descriptif du projet
- Carte de localisation précise du projet
- Copie d'une carte IGN au 1/25 000e délimitant la zone d'influence du projet
- Plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral...)

- Projets impactant un site Natura 2000 :

- Carte de localisation approximative des milieux et des espèces
- Photos du site (sous format numérique de préférence)

